



Organisation de Coopération et de Développement Économiques

C/MIN(2018)18

À usage officiel

Français - Or. Français

22 mai 2018

CONSEIL

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 30-31 mai 2018

**DECLARATION DU BIAC A LA REUNION DU CONSEIL DE L'OCDE DE 2018
AU NIVEAU DES MINISTRES**

L'importance d'un multilatéralisme efficace pour la croissance et la prospérité

JT03432186

La transformation numérique et l'intégration croissante de nos économies au niveau mondial appellent de la part des pouvoirs publics un effort plus concerté, axé sur la stabilité, la certitude juridique et l'efficacité¹. Dès lors que ces évolutions sont bien gérées, elles offrent de grandes opportunités pour accroître la productivité, améliorer le niveau de vie et parvenir à une croissance durable. Mais cela ne va pas toujours sans difficultés. Le changement rapide qui est à l'œuvre met en évidence des lacunes dans les politiques publiques et suscite un débat sur l'importance et les effets de la mondialisation².

Dans le cadre de nos efforts visant à améliorer le multilatéralisme, nous ne devons pas perdre de vue les multiples effets bénéfiques qui se manifestent déjà : en permettant l'ouverture des économies, le développement des chaînes de valeur mondiales, la diffusion des idées nouvelles et la mobilité des personnes, la coopération multilatérale crée des emplois et améliore la vie du plus grand nombre. Les dirigeants mondiaux ont défini des objectifs sociaux, économiques et environnementaux ambitieux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le climat et les engagements de l'OCDE et du G20 en faveur du libre-échange et de l'investissement³. Cet ensemble constitue une vision de l'avenir, où une prospérité accrue bénéficiera à un plus grand nombre de personnes, tout en réduisant les tensions environnementales. L'appui de l'OCDE sera essentiel pour aider les gouvernements à atteindre ces objectifs.

Résolument attaché à un ordre international reposant sur des règles, Business at OECD (BIAC) reconnaît que, si l'on veut relever efficacement les défis de la politique publique, il faut identifier les domaines d'action où la gouvernance multilatérale doit être renforcée, grâce à des approches multipartites. Il faut aussi repérer ceux pour lesquels les gouvernements nationaux sont les plus compétents, en mettant à profit le partage des meilleures pratiques, les données disponibles, ainsi que les analyses des institutions multinationales. Nous devons nous méfier des approches « top down » et des solutions « toutes faites ». Business at OECD énonce ici des recommandations pour un multilatéralisme efficace. Ces recommandations se fondent sur une conviction profonde, selon laquelle on ne peut réussir qu'à deux conditions : en instaurant des marchés ouverts et concurrentiels, et en permettant la participation économique.

¹ Business at OECD (BIAC), Déclaration aux Ambassadeurs 2018.

² Business at OECD (BIAC), Déclaration aux Ministres 2017.

³ Assemblée générale des Nations Unies (25 septembre 2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1 ; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (12 décembre 2015), *Adoption de l'Accord de Paris, Proposition du Président*, FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1 ; OCDE (juin 2017), *Déclaration de la Réunion du Conseil au niveau des ministres 2017*.

1. Renforcer et appliquer les règles et les normes mondiales

1. Pour améliorer l'efficacité des marchés mondiaux et mettre en place des conditions équitables, il faut des règles et des normes renforcées et plus complètes dans certains domaines. Le respect et la mise en œuvre des instruments uniques élaborés par l'OCDE doivent être la priorité des gouvernements qui souhaitent améliorer le multilatéralisme.

1.1. Promouvoir des cadres d'action multilatéraux pour le commerce et l'investissement

2. L'orientation à venir de la politique commerciale mondiale apparaissant de plus en plus incertaine, nous demandons donc instamment aux gouvernements d'éviter les mesures unilatérales, les mesures qui entraînent des distorsions et les mesures protectionnistes⁴. Pour remédier aux distorsions sur les marchés mondiaux, par exemple aux excédents de capacités pour certains produits ou certaines matières premières, il faut agir résolument à l'échelon multilatéral, c'est-à-dire au niveau où les institutions, notamment l'OCDE et l'OMC, promeuvent la bonne gouvernance de l'économie mondiale⁵. Parmi les autres pratiques qui faussent les échanges commerciaux, on peut citer le dumping, les obstacles non tarifaires discriminatoires, les transferts de technologie forcés, la localisation des données, les subventions qui entraînent des distorsions sur les marchés, et les pratiques qui nuisent à l'instauration de règles équitables. Il est en outre fondamental de veiller à ce que le financement des exportations garanti par l'État repose, lui aussi, sur des règles équitables.

3. Grâce à ses analyses, en particulier à celles consacrées aux chaînes de valeur mondiales (CVM), aux échanges en valeur ajoutée (ÉVA) et à l'*indice de restrictivité des échanges de services* (IRES), l'OCDE sait à quel point le commerce est important. Son soutien sera essentiel pour mieux comprendre les effets bénéfiques du commerce et des investissements directs étrangers (IDE). On reproche souvent au commerce d'avoir des répercussions délétères sur les économies nationales, à cause de l'absence de mesures d'accompagnement pour soutenir la compétitivité et la flexibilité. Cependant, malgré certains obstacles qu'il faut lever, il ne fait guère de doutes que « le renforcement de l'intégration commerciale a procuré des gains importants sur les plans de l'efficacité, de la productivité des entreprises et du bien-être des consommateurs »⁶.

4. Afin de mieux sensibiliser aux effets bénéfiques du commerce international, on pourrait envisager de présenter sous une forme plus accessible le vaste corpus de données et d'éléments factuels déjà constitué par l'OCDE, ce qui permettrait d'informer un public plus large. L'IRES, par exemple, est un indicateur très précieux pour les parties concernées, mais il doit aussi pouvoir être expliqué à des non-spécialistes.

⁴ Business at OECD (2017), *Trade as a Priority for All: Barriers and Opportunities for Trade* [http://biac.org/wp-content/uploads/2017/04/Business-at-OECD-Trade-Priorities-2017_final2.pdf].

⁵ Le récent Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques a montré que toutes les parties prenantes devaient impérativement se montrer à la hauteur de leurs engagements, et les honorer, pour que le multilatéralisme porte ses fruits.

⁶ OCDE (2017), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2017, n° 1, p. 77.

5. Les instruments uniques élaborés par l'OCDE en matière d'investissement doivent être mieux reconnus et utilisés plus largement par les pays⁷. Le Cadre d'action pour l'investissement, par exemple, présente d'excellentes orientations, mais sa mise en œuvre ne bénéficie pas d'une visibilité suffisante. Les *Codes de libéralisation de l'OCDE* constituent également un instrument multilatéral incontournable. Même s'il est encourageant de constater que plusieurs pays non membres de l'OCDE ont récemment déposé une demande d'adhésion aux *Codes*, plus les pays seront nombreux à les appliquer, mieux ce sera. Il en va de même de la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales*, qui représente un engagement fondamental des gouvernements en faveur d'un environnement ouvert, responsable et transparent pour l'investissement international.

6. Les milieux d'affaires comptent sur l'OCDE et sur les pouvoirs publics pour promouvoir davantage les accords internationaux sur l'investissement. Les mécanismes efficaces pour régler les différends tout en protégeant les investisseurs ont été détournés au profit de débats et de polémiques sur le commerce international et l'investissement. Mais les entreprises multinationales ne sont pas les seules à avoir besoin de certitude juridique sur les marchés internationaux : les petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent intégrer des chaînes de valeur mondiales sont elles aussi en quête de certitude juridique. Les entreprises sont prêtes à travailler en étroite concertation avec la *Table ronde de l'OCDE sur la liberté de l'investissement* pour concevoir des politiques d'investissement ouvertes, transparentes et non discriminatoires, ainsi que pour permettre des analyses et un suivi non biaisés de ces politiques.

7. De plus, l'OCDE peut promouvoir le dialogue en matière d'études de préinvestissement. Nous devons reconnaître la nécessité d'empêcher la divulgation de secrets commerciaux à l'étranger, et le détournement de technologies, tout en évitant que des études de préinvestissement trop floues aient un effet délétère sur l'investissement transfrontière.

1.2. Favoriser un comportement responsable de la part des entreprises et améliorer la gouvernance des entreprises publiques

8. Business at OCDE soutient l'application des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* en tant qu'outil multilatéral le plus complet sur le comportement responsable des entreprises. Pour que ces Principes directeurs soient appliqués avec le plus d'efficacité possible, les pouvoirs publics doivent s'assurer que la procédure reposant sur des Points de contact nationaux (PCN) est bien comprise et constitue une plateforme de médiation, et que, plus les *Principes* sont respectés, plus les règles du jeu sont équitables. Nous jugeons encourageantes les initiatives lancées par l'OCDE auprès de ses principaux partenaires et des pays non membres, telles que les programmes en cours avec l'Amérique latine et l'Asie.

9. Avec le lancement du nouveau Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, il est indispensable que les travaux de suivi de sa mise en œuvre reflètent la complexité des chaînes d'approvisionnement, ainsi que les difficultés concrètes que les entreprises sont susceptibles de rencontrer lorsqu'elles cherchent à influencer sur les chaînes de valeur mondiales.

⁷ Business at OECD (2018), *A Proactive Investment Agenda for 2018* [<http://biac.org/wp-content/uploads/2018/03/FIN-2018-03-Investment-Strategy.pdf>].

10. Nous soutenons résolument un ambitieux programme de travail de l'OCDE consacré au rôle des entreprises publiques sur les marchés mondiaux, où il faut une approche multinationale. Les pratiques des entreprises d'État doivent être plus transparentes et faire l'objet d'une surveillance plus poussée. Il est essentiel de poursuivre les travaux sur une norme mondiale de déclaration pour les entreprises publiques opérant à l'international, de même que la lutte contre la corruption dans ce type d'entreprise. Outre l'application des *Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE*, le bon fonctionnement des marchés mondiaux repose sur la mise en œuvre des *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*. Étant donné l'activité croissante de ces entreprises, en particulier dans les pays non membres de l'OCDE, nous demandons instamment à l'OCDE d'approfondir ses analyses afin de livrer des pistes de réflexion qui déboucheront sur des solutions permettant de remédier aux distorsions de la concurrence et d'instaurer des règles du jeu équitables.

1.3. Adopter une approche multilatérale pour relever les défis fiscaux liés à l'économie numérique

11. Le leadership de l'OCDE qui vise à promouvoir des normes internationales portant à la fois sur la fiscalité directe et indirecte est crucial pour éviter une fragmentation induite du système fiscal international. Le *Projet G20/OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices* (BEPS) reste l'un des exemples les plus complets d'une action multilatérale qui fait avancer le consensus sur des questions fiscales mondiales. À mesure que les pays mettent en œuvre les recommandations du BEPS, les mesures unilatérales sortant de ce cadre doivent absolument être évitées.

12. Il s'agit là d'un point particulièrement important dans le contexte de la fiscalité de l'économie numérique. Nous mettons les gouvernements en garde contre la multiplication des mesures unilatérales ciblant certaines technologies numériques et certains modèles d'activité émergents, qui risquent d'être préjudiciables à l'ensemble de l'économie. Les politiques qui changent fondamentalement les principes fiscaux internationaux pour prendre en compte l'économie « numérique » peuvent avoir des répercussions indésirables sur l'économie « traditionnelle ». Il est nécessaire d'évaluer en détail les conséquences de chaque option, afin d'éviter que des mesures unilatérales ne soient prises de manière précipitée. Comme le souligne le rapport intermédiaire 2018 sur les défis fiscaux liés à l'économie numérique, élaboré conjointement par l'OCDE et le G20 (*OECD/G20 paper Tax Challenges Arising from Digitalisation – Interim Report 2018*), l'économie numérique ne peut être mise en place sans un dialogue structuré entre un vaste ensemble de pays et de parties prenantes. Ce dialogue doit être engagé dès aujourd'hui pour permettre l'élaboration de solutions mondiales. En outre, les entreprises soutiennent résolument une large adoption de ce rapport par le *Cadre inclusif sur le BEPS* (OCDE/G20).

13. Tout changement apporté aux normes fiscales internationales par le Projet BEPS doit s'inscrire dans un cadre global propice à la numérisation de l'économie. Seules les entreprises compétitives pourront contribuer à la base d'imposition. Business at OECD continue de soutenir les efforts destinés à promouvoir une approche multilatérale favorable à la croissance.

1.4. Améliorer la coopération réglementaire et la lutte contre la corruption

14. Les pays de l'OCDE n'accordent pas suffisamment d'attention à la question de l'allègement de la réglementation, même si, confrontées à des coûts excessifs, les petites et moyennes entreprises (PME) membres de notre organisation auraient beaucoup à y gagner. À cet égard, il pourrait être utile de se référer aux orientations formulées par l'OCDE dans ce domaine, et notamment à la *Recommandation du Conseil concernant la politique et la gouvernance réglementaires*, ainsi qu'à l'édition 2018 des perspectives de la politique réglementaire (*Regulatory Policy Outlook*), afin de cibler les réformes dans chaque pays.

15. Il est également important de s'engager en faveur d'une coopération réglementaire internationale, dans l'optique de promouvoir l'interopérabilité des cadres de politique publique, surtout si l'on veut améliorer la coopération multilatérale. L'inaction a ici un coût élevé. Ainsi, une nouvelle étude réalisée par Business at OECD conjointement avec la Fédération internationale des comptables (IFAC) montre que la divergence réglementaire coûte aux entreprises plus de 780 milliards de dollars par an, rien que dans le secteur des services financiers⁸. Tout particulièrement dans le contexte de la transition numérique, il faut des cadres prévisibles pour résoudre les conflits juridiques et pour instaurer un climat de confiance, par exemple en ce qui concerne l'accès transfrontière aux données.

16. À l'occasion du 20^e anniversaire de la signature d'une convention phare de l'OCDE, la *Convention sur la lutte contre la corruption*, nous appelons à intensifier les efforts pour accroître l'adhésion à ce texte, en particulier parmi les membres du G20. Tandis que la mise en œuvre de cette convention se poursuit, il est crucial que les travaux de l'OCDE, y compris la révision des principaux instruments de l'OCDE⁹, reflètent l'encouragement du dialogue avec les milieux d'affaires, le soutien à des mesures efficaces contre la corruption¹⁰, la prise en compte des efforts de mise en conformité des entreprises et les déclarations volontaires. Business at OECD réaffirme avec force qu'il est important de lutter contre la corruption côté demande, d'améliorer l'intégrité dans les procédures de passation des marchés publics, d'imposer aux entreprises publiques de se conformer à des normes et des exigences élevées, et d'adopter des mesures qui rendront la propriété effective plus transparente. Nous appelons les gouvernements à inclure ces priorités dans les analyses et les instruments de l'OCDE, lorsque de nouveaux outils multilatéraux se révèlent nécessaires.

1.5. Soutenir des solutions communes à des défis transversaux portant sur le changement climatique et le développement

17. Dans la perspective de la 24^e Conférence des Parties (COP24), qui se tiendra en décembre 2018, nous encourageons l'OCDE à faciliter un échange sur des stratégies

⁸ Business at OECD et International Federation of Accountants (IFAC) (2018), *Costs and impacts of regulatory divergence*.

⁹ Actions collectives, pactes d'intégrité et contrôle de la conformité des projets d'infrastructures publiques, notamment.

¹⁰ Par exemple, la *Recommandation de l'OCDE pour décourager la corruption en matière de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* et la *Recommandation de l'OCDE visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*.

nationales axées sur le marché, d'un bon rapport coût/efficacité et favorisant la concurrence pour les pays membres. À cette fin, nous menons, en partenariat avec le Major Economies Business Forum (BizMEF), un deuxième examen de la consultation et de la participation des milieux d'affaires à la mise en œuvre des contributions prévues déterminées à l'échelle nationale (CPDN).

18. Les travaux de l'OCDE à l'appui des technologies et disciplines émergentes, telles que l'économie circulaire, ne cessent de gagner en importance et devraient bénéficier d'une plus grande visibilité. En outre, les analyses économiques et les recommandations de l'OCDE pour des réformes structurelles doivent impérativement intégrer les facteurs environnementaux afin que les discussions politiques tiennent dûment compte du changement climatique.

19. Les entreprises avancent rapidement dans la mise en œuvre des *objectifs de développement durable* (ODD). Nombre d'entre elles intègrent activement le cadre des ODD dans leurs modèles économiques et leur communication, et les membres de Business at OECD s'efforcent de sensibiliser au développement durable et d'introduire la durabilité comme argument commercial¹¹. Avec l'appui de Business at OECD, l'OCDE jouera un rôle important en continuant de mobiliser le soutien du secteur privé en faveur des ODD. *Les Principes du financement mixte*, récemment publiés par l'OCDE, constituent un exemple de bonne pratique dans ce domaine.

2. Améliorer la compétitivité grâce à des réformes à l'échelle nationale

20. Il est important de reconnaître qu'une action multilatérale efficace a ses limites. Bien souvent, les autorités nationales sont les mieux placées pour définir les questions de politique publique, surtout si elles peuvent mettre à profit des consultations multipartites et bénéficier du soutien d'institutions multilatérales grâce au partage de meilleures pratiques, aux données et aux analyses disponibles.

2.1. Définir des politiques du marché du travail qui favorisent l'adaptabilité, les opportunités et la mobilité

21. La présentation, lors de la *réunion du Conseil au niveau ministériel, de la Stratégie de l'emploi* révisée de l'OCDE donne aux autorités nationales des orientations pour la mise en place de politiques nationales du marché du travail. Et surtout, elle met en évidence les politiques actives du marché du travail et les mesures qui favorisent la croissance des entreprises en tant que principale source de création d'emplois.

22. Si le dialogue social peut aider à soutenir l'emploi, il est important de reconnaître que les systèmes de dialogue social et de négociation collective sont profondément enracinés dans un contexte juridique, social et culturel national. Business at OECD ne pense pas que l'exportation d'une seule forme de dialogue social, par le biais d'un processus multilatéral, soit la voie à suivre pour les pays de l'OCDE. En outre, le

¹¹ Par exemple, l'initiative *Business for 2030* de l'United States Council for International Business (USCIB). [<http://www.businessfor2030.org>]

dialogue social au niveau international doit prendre en compte et être compatible avec la diversité des traditions nationales en matière de dialogue social.

23. Les réformes menées à l'échelon national en faveur de la numérisation, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'évolution de l'emploi sont également une priorité. Nous demandons instamment aux gouvernements de soutenir des formes de travail nouvelles et diverses, qui peuvent largement bénéficier aux employeurs et aux salariés. C'est notamment le cas de la possibilité de travailler sans restrictions de lieu et d'horaires. Dans ce contexte, la récente *réunion du Conseil au niveau ministériel de l'OCDE sur la politique sociale* a également mis en lumière des orientations pratiques sur la réforme des systèmes de prestations sociales. Ces réformes, parallèlement à la création de cadres soutenant l'intégration des migrants, sont essentielles si l'on veut parvenir à des économies ouvertes et à des sociétés inclusives.

24. La diversité de la main-d'œuvre et l'égalité des sexes demeurent indispensables pour la croissance économique et pour l'inclusion sociale¹². Cependant, les avancées sont lentes. Dans les secteurs privé et public, les dirigeants doivent impérativement s'engager pour que la politique encourage la participation, les opportunités et l'égalité.

2.2. Promouvoir les qualifications et les compétences nécessaires dans l'économie numérique

25. L'OCDE est la principale source de données transnationales sur la performance des systèmes d'éducation et de développement des compétences¹³. C'est pourquoi la *Stratégie pour les compétences* de l'OCDE et le pilier « emplois et compétences » du projet *Going Digital* de l'OCDE offrent de précieuses orientations aux autorités nationales.

26. Une main-d'œuvre qualifiée est un facteur de compétitivité et de productivité essentiel, et qui n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui pour les entreprises. En particulier, l'accès à une éducation et à une formation de qualité, y compris par les apprentissages, est crucial. Les pouvoirs publics et les entreprises doivent travailler ensemble pour mieux faire correspondre les programmes scolaires aux besoins de l'économie, et éviter l'inadéquation des compétences. Pour soutenir la transformation numérique, et en tirer profit, nous appelons les gouvernements à renforcer et à intégrer les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM) à tous les niveaux du système éducatif. Des compétences telles que la créativité, la pensée critique et la collaboration, mais aussi des qualités comme le leadership, doivent être intégrées dans l'éducation et la formation. Pour que la participation ne fléchisse pas, nous devons favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie, pour les jeunes comme pour les plus âgés.

¹² Business at OECD (2018), *Preparing all our minds for work: girls, women and learning over a lifetime* [<http://biac.org/wp-content/uploads/2018/03/Final-Final-Business-at-OECD-Education-Workshop-Report1.pdf>]

¹³ Par exemple, le "*Programme for the International Assessment of Adult Competencies (PIAAC)*"

2.3. Élaborer des règles de concurrence fondées sur des données probantes afin d'instaurer des règles équitables

27. Les nouveaux modèles économiques reposant sur le numérique et les nouvelles technologies suscitent des interrogations à propos de l'application des règles de concurrence existantes. Plus que jamais, l'application et la mise en œuvre de la politique de concurrence imposent de comprendre les évolutions de l'économie numérique. Nous nous félicitons de la recommandation du G20 de réexaminer, dans ce contexte, *la Boîte à outils de l'OCDE* pour l'évaluation de la concurrence. Les milieux d'affaires soutiennent ce processus en expliquant comment les entreprises sont confrontées à la réglementation existante qui a une incidence sur la concurrence, et comment elles réagissent.

28. La constitution d'une base de données probantes est essentielle à l'instauration de règles équitables dans l'économie numérique. Des règles et une réglementation mal conçues pourraient avoir un effet dissuasif sur l'investissement et l'innovation. Nous demandons aux pouvoirs publics de collaborer avec l'OCDE, et plus particulièrement avec le Comité de la concurrence, afin de mieux comprendre les évolutions actuelles du marché et de promouvoir une coopération éclairée et renforcée.

2.4. Élaborer des politiques de santé globales qui tiennent compte des besoins économiques, sociaux et relatifs à l'innovation

29. Les entreprises considèrent l'OCDE comme un facilitateur et une source de données leur permettant d'approfondir leurs connaissances sur la façon d'améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes de santé. Pour que les systèmes de santé soient durables et répondent aux besoins actuels et futurs de la société, il est essentiel d'en mesurer efficacement les résultats et de s'attacher à réduire le plus possible le gaspillage. Par exemple, la *Recommandation du Conseil sur la gouvernance des données de santé* est un excellent guide, qui permet d'utiliser pleinement les données sur la santé. L'initiative Patient Reported Indicators Survey (PaRIS) est elle aussi très utile : elle améliorera la mesure des soins de santé de sorte à influencer sur les priorités gouvernementales.

30. Au vu des résultats de notre Forum des entreprises 2017 sur la santé, la croissance et la productivité (*Business Forum on Health, Growth and Productivity*), nous encourageons l'OCDE à adopter, dans ses analyses, des approches plus complètes, qui tiennent compte des aspects économiques, sociaux et relatifs à l'innovation pour la conception des politiques de santé¹⁴. En particulier, l'OCDE pourrait appuyer les efforts des entreprises destinés à promouvoir la prévention et des modes de vie sains, en menant des recherches sur les facteurs à l'origine des comportements nocifs pour la santé, et en travaillant sur la cause plutôt que sur les conséquences. L'OCDE devrait également aider les pays à planifier et à se préparer aux nouvelles technologies, afin que les systèmes de santé soient en mesure d'améliorer ou d'élargir considérablement la prise en charge des maladies et les options de traitement pour les patients, tout en tenant compte des restrictions budgétaires.

¹⁴[Business at OECD \(2017\), *Forum Highlights: Business at OECD \(BIAC\) Forum on Health, Growth and Productivity*.](#)

2.5. Aider les petites entreprises et les petits entrepreneurs

31. La récente *Conférence ministérielle de l'OCDE sur les petites et moyennes entreprises* a une fois de plus souligné l'importance des échanges multilatéraux pour appuyer l'élaboration de meilleures politiques intérieures. Alors que les PME adoptent des technologies numériques et s'intègrent rapidement sur les marchés mondiaux, les pouvoirs publics ont beaucoup à gagner des efforts déployés par l'OCDE pour cartographier et évaluer l'environnement commercial des petites entreprises, comme le montre le récent rapport intitulé *Small, Medium, Strong*¹⁵.

32. Nous demandons instamment aux pouvoirs publics d'envisager des moyens de rationaliser les interactions entre les entreprises et les organismes publics, par exemple grâce à des solutions de gouvernement numérique conviviales, et de veiller à la cybersécurité. Les pouvoirs publics devraient tout particulièrement s'employer à améliorer le cadre réglementaire pour les PME, en s'inspirant des bonnes pratiques, telles que la Loi sur les petites entreprises dans l'Union européenne. Nous réitérons également notre soutien en faveur de la poursuite de la mise en œuvre des *Principes de haut niveau du G20 et de l'OCDE sur le financement des PME*. Dans l'objectif de stimuler l'esprit d'entreprise, de nombreux pays ont toujours pour priorités de favoriser la diversification des modes de financement responsable et durable des PME et de promouvoir l'accès au capital-risque.

3. Revoir le processus du multilatéralisme

3.1. Renforcer le rôle de l'OCDE dans les processus du G20 et du G7

33. Les processus du G20 et du G7 contribuent à faire évoluer le cadre multilatéral et sont à même d'assurer une coordination efficace entre les plus grandes économies, à condition de prendre en compte la participation multipartite. Pour soutenir cet effort, il est essentiel d'utiliser les connaissances intersectorielles approfondies générées par l'OCDE. L'augmentation du nombre de projets confiés par le G20 à l'OCDE souligne la valeur des travaux de l'Organisation et la poursuite de la coopération à cet égard devrait être fortement encouragée. *Business at OECD* soutient également cet effort en participant aux processus du B20 et du B7, et s'engage à intensifier ses efforts dans ce domaine.

3.2. Favoriser un processus d'adhésion à l'OCDE approprié afin de diffuser la bonne gouvernance économique

34. Les entreprises se félicitent du souhait des nouveaux pays de rejoindre l'OCDE, qui constitue une institution centrale au sein du cadre multilatéral. Il s'agit d'une occasion d'élargir l'impact des bonnes pratiques établies, et le processus d'adhésion devrait encourager les pays à améliorer leur environnement d'affaires en engageant les réformes nécessaires. Toutefois, la priorité absolue est la protection de l'intégrité des instruments et des normes de l'OCDE. Les comités de l'OCDE doivent continuer d'examiner les

¹⁵ OCDE (2017), *Small, Medium, Strong. Trends in SME Performance and Business Conditions*.

Feuilles de route pour l'adhésion. Ils doivent conserver la possibilité de procéder à une évaluation complète dans leurs domaines de compétence, pour chaque pays candidat.

35. Il est impératif de consulter *Business at OECD* tout au long du processus d'adhésion. Dans ce domaine, comme, plus généralement, dans les travaux de l'OCDE, nous sommes prêts à apporter une expertise et une contribution structurée.

3.3. Reconnaître le rôle formel joué par Business at OECD

36. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la croissance inclusive, qui constitue la principale source de prospérité pour nos économies. Nous invitons les gouvernements à continuer de s'appuyer sur la contribution large et structurée de *Business at OECD* et sur le réseau mondial d'entreprises de toutes tailles qu'il fédère. Ces entreprises sont issues des principales fédérations d'entreprises et d'employeurs dans les pays de l'OCDE et chez nos principaux partenaires. Parallèlement à la Commission syndicale consultative (TUAC), nous considérons que, dans notre rôle formel auprès du Conseil de l'OCDE, il nous appartient d'apporter une contribution véritablement représentative et consensuelle, qui est celle des entreprises du monde entier.

37. Nous reconnaissons la nécessité pour l'OCDE de collaborer avec certaines parties prenantes afin d'étayer ses travaux. Cependant, la validité des points de vue présentés à l'OCDE est cruciale. Seules les parties prenantes ayant obtenu, à l'instar de *Business at OECD*, un mandat indépendant et représentatif de leurs membres, devraient avoir pleinement accès aux délibérations de l'OCDE.